

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU TARN**

**SÉANCE DU 31 MARS 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le trente-et-un du mois de mars, à neuf heures, le conseil d'administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux de l'État-major du SDIS, 15, rue de Jautzou, sous la présidence de M. Michel BENOIT.

**Présents :**

**- Membres à voix délibérative :**

MM. Michel BENOIT, Christophe TESTAS, Alain GLADE, Jean-Luc ALIBERT, Serge SERIEYS, François BONO (suppléant de Mme Michèle VINCENT), Bernard MIRAMOND, Jean-Michel BOUAT.  
Mmes Nadia OULD AMER, Brigitte PARAYRE (suppléante de Gérard PORTES), Marie MILESI.

**- Membre de droit :**

M. François-Xavier LAUCH, préfet du Tarn.

**- Membres à voix consultative :**

COL Christophe DULAUD, directeur départemental, MED-LCL Nathalie LAGOUTTE, médecin-chef, ainsi que CNE Jean-Jacques DARGET, CNE Jacques SALVADOR, LTN Yannick FERRIE, SCH Nicolas SERRES (suppléant de l'ADJ Damien GAREL), membres élus de la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours.

**Participent à la séance :**

M. Franck DORGE, directeur de cabinet du préfet du Tarn.  
M. Joël CASTEX, payeur départemental.  
LCL Philippe CNOQUART, chef du pôle pilotage et stratégie.  
LCL Sylvain ESLAN, chef du pôle opérations.  
LCL Eric VINCENT, chef du pôle ressources.  
Mme Céline ALBERT, chef du groupement ressources humaines.  
Mme Nathalie TOULZE, chef du service assemblées et contentieux.

**Absents excusés :**

COL Eric VIAL, directeur départemental adjoint.  
MM. Jean-Luc CANTALOUBE, Michel FRANQUES, Lucien BIAU, Pierre CALMELS.  
Mme Florence BELOU.  
CNE Jean-Paul ESCANDE, président de l'union départementale.  
M. Christophe MOREL.

**Départs en cours de séance :**

Mme Eva GERAUD (après le vote du rapport 020 Admissions en non-valeur),  
Mme Sylvie BIBAL DIOGO (après le vote du rapport 021 Modifications du règlement intérieur - organisation des gardes de SPV).

**Secrétaire :** Colonel C. DULAUD.

Nombre de membres à voix délibérative en exercice : 18 / présents : 11 / pouvoirs : 0 / votants : 11.

Nombre de membres à voix consultative en exercice : 8 / présents : 6.

Date de la convocation : 18 mars 2022.

**RAPPORT N°022/CA-03/2022**

**OBJET : Renforcement des services administratifs - Résorption d'emplois précaires**

**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DU TARN**

15, rue de Jautzou - 81012 ALBI CEDEX 09  
Tél 05-63-77-35-18 Fax 05-63-77-35-98  
Courriel [direction.etat-major@sdis81.fr](mailto:direction.etat-major@sdis81.fr)

[www.sdis81.fr](http://www.sdis81.fr)  
SAPEURS-POMPIERS DU TARN  
Engagement - Cohésion - Efficacité

Le « protocole d'accord relatif à la réorganisation du SDIS du Tarn » signé par le président du SDIS et le président du Département avec l'intersyndicale le 20 décembre 2019 prévoyait notamment le rétablissement au 1<sup>er</sup> janvier 2022 de la durée annuelle de travail des agents de l'établissement à 1607 h, et le passage des régimes de service des sapeurs-pompiers professionnels postés au régime « heure pour heure » accompagné du recrutement de 18 SPP.

La mise en œuvre de ces orientations a été validée par les délibérations du conseil d'administration du 5 novembre 2021 ; elles sont entrées en application au 1<sup>er</sup> janvier dernier.

Au-delà des évolutions notables ainsi apportées à la situation des sapeurs-pompiers professionnels des unités opérationnelles, une évaluation du fonctionnement des services administratifs et techniques de l'État-major a été conduite en 2021 afin d'identifier les faiblesses et fragilités de l'organisation, et les secteurs sous réelle tension justifiant d'un éventuel renfort.

Les besoins exprimés par les chefs de service et de groupement sont les suivants :

GROUPEMENT	SERVICE	FONCTION	FILIERE CATÉGORIE	NATURE		JUSTIFICATION
LOGISTIQUE	Sce matériels	Agent approvisionnement	Technique C	Titulaire existant	Création (2/5 ETP)	Partagé en 2 temps non complets avec le P.SAN (3/5 de temps pour le SMAT, 2/5 de temps pour le PSAN)
	Sce bâtiments	Agent d'entretien	Technique C		Création	Travaux tous CIS Maintenance bâtementaire
	Sce atelier	Mécanicien	Technique C		Création	Maintenance parc en lien avec vieillissement flotte Actuellement, renfort annuel estival
FORMATION SPORT J S P	-	Responsable caisson formation incendie	Technique C		Création	Reprise formations caissons , Gestion des stages filières technique et administrative
	-	Gestionnaire de formations	Sapeur-pompier ou administrative C à B	Contractuel existant*		Suivi des actions jeunes (JSP, GQS collègues, SNU, ...) - *Mission exercée actuellement par un ADC de SPP, dans le cadre d'un repositionnement professionnel suite à une inaptitude opérationnelle
RESSOURCES HUMAINES	Sce management des ressources et carrières	Gestionnaire emplois	Administrative C à B	Contractuel existant		Actuellement, 3 ETP pour le suivi des carrières de 1600 agents
	Pôle ressources	Secrétariat pôle et groupement + agent d'exécution au SMRC	Administrative C		Création	Seul groupement sans secrétariat et besoin de renforcer le SMRC
	GRHU	Gestionnaire dématérialisation dossiers individuels	Administrative B	Contrat de projet 3 ans maxi		Besoin ponctuel
SYSTÈMES D'INFORMATION & COMMUNICATION	Sce assistance exploitation	Agent assistance 1 <sup>er</sup> niveau	Sapeur-pompier ou technique C	Contractuel existant *		Ressource insuffisante au vu des besoins *Mission exercée actuellement par un SCH de SPP, dans le cadre d'un repositionnement professionnel suite à une inaptitude opérationnelle
	Sce infrastructures	Technicien informatique	Technique B		Création	Besoins importants au regard des projets et des développements actuels et futurs des SI

<b>POLE PILOTAGE &amp; STRATÉGIE</b>	Communication	Agent communication	Administrative C		Création	Service civique 28h00 actuellement
	Sce assemblées - contentieux	Gestionnaire assemblées	Administrative B	Contractuel existant		Charge très importante
		Accueil standard	Administrative C	Contractuel existant (à 40%)	Création (10%)	Création du 1 <sup>er</sup> emploi à temps non complet
	Sce finances - commande publique	Adjoint administratif	Administrative C		Création	Renfort mandatement pour libérer de la ressource « marchés »
Chef de service		Administrative B à A	Contractuel existant		Poste de titulaire (en congé de longue durée) occupé par agent contractuel quittant le SDIS fin 2022. Créer un poste permet de recruter par voie externe un agent de catégorie B, titulaire.	
<b>POLE SANTÉ</b>	-	Agent technique	Technique C	Titulaire existant	Création (3/5 ETP)	Partagé en 2 temps non complet avec le P.SAN (3/5 de temps pour le SMAT, 2/5 de temps pour le PSAN)
	-	Médecin de gpt (2 jours semaine / gpt)	Sapeur-pompier volontaire Médecin	Statut SPV		Indemnités MSPV pour VMA
	-	Médecin chef adjoint (1/2 temps)	Sapeur-pompier volontaire Médecin	Statut SPV		Indemnités MSPV
	-	Infirmier de gpt (1 jour semaine / gpt)	Sapeur-pompier volontaire Infirmier	Statut SPV		Indemnités ISPV

Les besoins initialement exprimés ont fait l'objet d'un double filtrage, d'une part des chefs de pôle, d'autre part de la direction, après prise en compte dans chaque cas, des quotités de temps de travail supplémentaires apportées par le rétablissement de la durée légale annuelle de travail à 1607 heures.

Il en découle l'identification des besoins prioritaires suivants, orientés dans un premier temps sur la consolidation des emplois aujourd'hui occupés par des contractuels, et la prévision dans un 2<sup>ème</sup> temps, de 5 recrutements au travers d'un plan de financement de 6 ans.

- Résorption des emplois précaires en 2022 :

GROUPEMENT	SERVICE	FONCTION	FILIÈRE CATÉGORIE GRADE	NATURE	FINANCEMENT 2021	OBSERVATIONS
<b>FORMATION SPORT J S P</b>	-	Gestionnaire de formations	Sapeur-pompier ou administrative C à B AAP1 à RP1 ou ADJ à L1C	Contractuel existant	34.950 €	Complément de financement nécessaire de 1 000 €. Sera créé ainsi un poste de SPP pour permettre le reclassement d'un SPP en inaptitude médicale occupant actuellement le poste
<b>RESSOURCES HUMAINES</b>	Sce management des ressources et carrières	Gestionnaire emplois	Administrative C à B AAP1 à RP1	Contractuel existant	18.520 €	Financé

<b>SYSTÈMES D'INFORMATION &amp; COMMUNICATION</b>	Sce assistance exploitation	Agent assistance 1 <sup>er</sup> niveau	Sapeur-pompier ou technique C SGT à ADJ ou agent de maîtrise à AM principal	Contractuel existant	14.040 €	Complément de financement nécessaire à 28 000 €. Sera créé ainsi un poste de SPP pour permettre le reclassement d'un SPP en inaptitude médicale occupant actuellement le poste
<b>POLE PILOTAGE &amp; STRATÉGIE</b>	Sce assemblées - contentieux	Gestionnaire assemblées	Administrative B Rédacteur à RP1	Contractuel existant	31.700 €	Complément de financement nécessaire à 5 000 €
	Sce finances - commande publique	Chef de service	Administrative B à A Rédacteur à attaché	Contractuel existant	36.230 €	Financé. Permet de disposer d'un poste pour faciliter le recrutement d'un titulaire par voie externe
<b>COÛT GLOBAL 2022</b>						34 000 €

Actuellement, 5 agents occupent des postes en qualité de contractuels.

- Renforcement des services :

L'objectif est de planifier la création d'un poste relevant des filières administrative ou technique en 2022 et d'envisager, si les conditions de financement restent suffisantes, une création de 5 postes entre 2023 et 2027 inclus.

- Un poste est à prévoir sur 6 mois sur l'exercice 2022 :

<b>POLE RESSOURCES</b>	Secrétariat pôle et groupement et renfort SMRC	AAP1	Filière administrative - Catégorie C	32.500 € annuel (16 250 € en 2022)
------------------------	--	------	--------------------------------------	------------------------------------

- Les autres postes à prévoir dans ce cadre sont les suivants, sans ordre chronologique :

<b>FORMATION SPORT JSP</b>	Responsable formations incendie & techn	Adjoint technique	Filière technique - Catégorie C	32.500 € annuel
<b>LOGISTIQUE</b>	Sce atelier	Adjoint technique	Filière technique - Catégorie C	32.500 € annuel
<b>SYSTÈMES D'INFORMATION &amp; COMMUNICATION</b>	Sce infrastructures	Technicien	Filière technique - Catégorie B	36.500 € annuel
<b>POLE SANTÉ *</b>	-	Adjoint technique	Filière technique - Catégorie C	32.500 € annuel

\* 2/5 du poste libéré (poste partagé avec le SMAT), est reversé au SMAT et devient ainsi un temps plein.

Le dispositif présenté permet de consolider des ressources existantes, et d'apporter des moyens supplémentaires à certains services dont les besoins sont identifiés comme réellement prioritaires, à travers un échelonnement sur 5 exercices des charges supplémentaires induites.

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- vu l'avis du CT en date du 28 mars 2022 ;

après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité,

- de valider les créations de postes proposées et synthétisées dans le tableau ci-dessous aux dates indiquées.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget 2022.

Les autres postes envisagés seront dépendants des capacités de financement du service à partir de 2023.

Filière Sapeur-Pompier	Nombre de postes actuels ouverts	Nombre de postes après création	Date	Coût supplémentaire annuel	Groupements ou services concernés
Sergent-chef	92	93	01/04/2022	28 000	SAEX
Adjudant	59	60	01/04/2022	1 000	GFSJ
<b>TOTAL</b>	<b>151</b>	<b>153</b>			

Filière Administrative	Nombre de postes actuels ouverts	Nombre de postes après création	Date	Coût supplémentaire annuel	Groupements ou services concernés
Adjoint Administratif	4	6	01/07/2022	32 500	GRHU
Rédacteur	2	3	01/07/2022	5 000	SASC
Attaché	2	3	01/04/2022	0	SFCP
<b>TOTAL</b>	<b>8</b>	<b>12</b>			

Filière Technique	Nombre de postes actuels ouverts	Nombre de postes après création	Date	Coût supplémentaire annuel	Groupements ou services concernés
Adjoint technique	7	10	A partir de 2023, selon possibilités financières	32 500	SATE
				32 500	PSAN
				32 500	GFSJ
36 000	SINF				
Technicien	4	5			
<b>TOTAL</b>	<b>11</b>	<b>15</b>			

Document signé électroniquement par  
le président du conseil d'administration,

Michel BENOIT

**Délais et voies de recours :**

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification ou de publication.*

*Le tribunal administratif de Toulouse peut être saisi par courrier (68, rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>*

**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DU TARN**

15, rue de Jautzou - 81012 ALBI CEDEX 09  
 Tél 05-63-77-35-18 Fax 05-63-77-35-98  
 Courriel [direction.etat-major@sdis81.fr](mailto:direction.etat-major@sdis81.fr)

[www.sdis81.fr](http://www.sdis81.fr)  
 SAPEURS-POMPIERS DU TARN  
 Engagement - Cohésion - Efficacité